

Séance du 12 février 2015

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

**SECRETAIRE** : M. Boutonnet.

M. Boutonnet présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **MOYENS GENERAUX** – Règlement pour l'organisation de jeux concours.

La Ville de Bayonne est un partenaire important de structures sportives ou culturelles (clubs, associations, structures publiques) organisatrices de rencontres ou d'événements publics.

Dans le cadre de ce soutien, la Ville souhaite faire bénéficier les habitants de Bayonne des places mises à disposition par les organisateurs pour assister à ces manifestations à travers des jeux-concours. Ceux-ci seront proposés dans un premier temps sur Internet, via le compte Facebook ou le site Internet de la Ville.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'adopter le règlement de jeu-type joint en annexe.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.